

Intitulé : **Référentiel des compétences visées pour la révision des Acquis du métier de Gestionnaire de Paie**

Cette action de formation tend à Adapter et Développer les compétences des salariés sur la prise en main du nouvel outil SERENITE PAYE

Durée : 1/2 journée (4H00)

1 journée après identification des prérequis (8h00)

Adaptation / besoins complémentaires du stagiaire

Objectifs Pédagogiques et Compétences visées :

L'objectif de cette formation a pour but de présenter aux participants les prérequis techniques ainsi les manipulations nécessaires à l'utilisation du logiciel SERENITE PAYE permettant le traitement des bulletins de salaire et d'amener le stagiaire à maîtriser les fonctionnalités fondamentales du Logiciel SERENITE PAYE.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Constituer une fiche salariée en recueillant et en traitant les informations : absence, maladies, augmentation, promotion ...
- ✓ Etablir les paies dans le respect de la législation sociale et contractuelle en production et cycle mensuel
- ✓ Maîtriser les taux de cotisations
- ✓ Traiter et Paramétrer les éléments des organismes extérieurs : Urssaf, Pôle emploi, caisses de retraite...
- ✓ D'envoyer les déclarations en « un clic »
- ✓ Gérer les fonctionnalités des éditions
- ✓ Lister les éléments divers de rémunération et primes
- ✓ Elaborer des documents de synthèse : tableaux de bord, masse salariale, entrée/sorties
- ✓ Traiter les cas particuliers liés à l'élaboration des règles de paie (conventions collectives, accords d'entreprise...)
- ✓ Procéder à la liaison comptable
- ✓ Suivre la fonction d'archivage et être en veille permanente vis-à-vis de la législation
- ✓ Tenir à jour les documents imposés par les dispositions légales et réglementaires
- ✓ Etablir le Bilan social individuel ; Bilan social Société ; Le compte-rendu de mission
- ✓ Appréhender la DSN dans la pratique du logiciel

Moyens de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats :

L'émergence des feuilles de présence débutera à 12h35 et 17h35 pour chaque demi-journée, signatures stagiaires/formateur. Un test final permettra aux stagiaires de mesurer le niveau de connaissance acquises grâce à la formation ainsi qu'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action de formation incluant les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Public visé et prérequis :

Cette formation est destinée à un public ayant :

- ✓ Une connaissance de la législation sociale en général et des règles spécifiques à l'activité de paie.
- ✓ Une initiation à l'utilisation d'un ordinateur et de pratiquer l'environnement Windows ...
- ✓ La maîtrise des logiciels spécifiques de paie
- ✓ Une connaissance des outils statistiques (Tableaux, extractions de données ...)
- ✓ Une efficacité à communiquer avec son environnement de travail direct, ses collègues et sa hiérarchie
- ✓ Une Aptitude à se conformer aux objectifs de la production
- ✓ Une capacité de Logique et de précision

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement avant la formation :

Avant la formation un test permet de mesurer le niveau de connaissance du stagiaire. La formation est ensuite rythmée par une alternance d'exposés et de travaux pratiques.

La formation est dispensée par **M. David BOILEAU / Me Sophie DUFOURMANTELLE**, Formateur(trice) Référent (te) Sérénité Paye – Responsables d'un pôle social.

La formation se déroulera au sein même de l'entreprise de l'apprenant en **Présentiel**. Celui-ci pourra choisir d'utiliser son propre matériel ou celui de son employeur, avec l'accord express de ce dernier et après vérification par le formateur de la conformité du matériel apporté par l'apprenant, aux exigences du programme de formation. Cas contraire, un matériel adapté sera mis à disposition du stagiaire.

Les supports de cours ainsi que les travaux pratiques seront distribués sur clé USB et supports papiers.

Modalités d'évaluation :

Le transfert des acquis sera mené par le formateur au travers d'un questionnaire au terme du module de la formation. Une invitation vous sera adressée à 90 jours afin de procéder aux évaluations globales sous forme d'une réunion collective (4h00), en présence de tous les acteurs du parcours du stagiaire. Un test final permettra de mesurer le niveau de connaissance acquises.



❖ Programme 1 : Déroulé de la formation

UN OUTIL INNOVANT EN MATIERE DE GESTION DE LA PAYE > 2 Millions de bulletins de paie générés par mois avec ce Progiciel / 22 Millions de bulletins

- 1. Préambule**
 - Description du contexte métier de Gestionnaire de paie
- 2. Montage d'un dossier et réalisation des paies**
 - Paramétrage de la fiche Société
 - Paramétrage de la fiche Salarié
 - Saisie des cumuls de congés payés
 - Calcul et contrôle des bulletins du 1er mois
- 3. Passage en production et cycle mensuel de paie**
 - Principe des bulles sur l'état d'avancement
 - Saisie des éléments mensuels dans le cadre de la formation
- 4. Les cotisations**
 - Création d'un taux de cotisation spécifique
 - Ajouter un contrat complémentaire / taux de cotisation variables
- 5. Organismes et déclarations**
 - Paramétrage des organismes
 - Les déclarations
- 6. Fonctionnement des éditions**
 - Récapitulatifs de paie, tableau des charges, journal de paie, détails des cotisations, état des paiements, solde de repos
- 7. Eléments divers de rémunération et primes**
 - Les titres restaurant
 - Les avantages en nature
 - Les indemnités kilométriques
 - Les prélèvements fixes sur salaires
- 8. Traiter les cas particuliers**
 - Les titres de transport
 - Saisies / Arrêt
- 9. Liaison comptable**
- 10. Archivage**
- 11. Le menu Bilan**
 - Bilan social individuel
 - Bilan social Société
 - Le compte-rendu de mission
- 12. La DSN dans la pratique du logiciel**

Une obligation : s'inscrire sur net-entreprises.fr
Activation de la DSN
Calcul
- 13. Vous avez une Question ?**

Sophie DUFOURMANTELLE et David BOILLEAU
(Responsables de pôle social) se tiennent à votre disposition
au travers de notre HOTLINE
(mise à votre disposition aux heures ouvrables de notre structure).

SAS SERENITE CONSEIL - Société au Capital de 50 000 Euros dont le siège se situe au 16 Avenue Ambroise Thomas – 83 400 HYERES

Enregistrée sous le numéro **93.83.05343.83** - Siret : **422 073 940 000 13** - APE : **6202 A**

<http://www.serenitepaye.com/qui-sommes-nous.html>

www.serenitepaye.com